

Région Côte-Nord : Une ressource alternative d'hébergement en santé mentale à Sept-Îles

François Prévost

Volume 13, Number 1, June 1988

La réinsertion sociale

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/030448ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/030448ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Revue Santé mentale au Québec

ISSN

0383-6320 (print)

1708-3923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Prévost, F. (1988). Région Côte-Nord : Une ressource alternative d'hébergement en santé mentale à Sept-Îles. *Santé mentale au Québec*, 13(1), 221–222. <https://doi.org/10.7202/030448ar>

Région Côte-Nord

Responsable: François Prévost

Une ressource alternative d'hébergement en santé mentale à Sept-Îles.

La région de Sept-Îles a vu naître à l'automne 1987 une ressource alternative d'hébergement visant la réinsertion sociale des personnes présentant des problèmes de santé mentale. C'est la première fois que la région de la Côte-Nord bénéficie de ce type de ressource.

Historique

Depuis déjà quelques années, l'Association canadienne pour la Santé mentale, filiale de Sept-Îles, avait constaté l'inexistence de services pour les psychiatisés. Selon le constat fait à ce moment, le manque de ressources de transition entre l'hôpital et le milieu ouvert provoquait des rechutes.

Au début de 1984, un processus de consultation s'est donc amorcé auprès des organismes du réseau de la santé et des services sociaux quant à la nécessité de mettre sur pied une ressource alternative d'hébergement. À la première rencontre, le Transit, organisme offrant support et hébergement de dépannage, fournit des statistiques intéressantes. De novembre 1980 à juin 1983, 46 personnes présentant des problèmes de santé mentale ont été hébergées ce qui représente 43 % de la clientèle totale reçue pendant cette période. Devant cet état de fait, les participants concluent qu'un service spécifique s'impose pour ce type de clientèle.

Au cours de l'été 1984, un dossier technique est élaboré par le CLSC de Sept-Îles afin de documenter la pertinence d'implanter une ressource alternative en santé mentale. Par la suite, une étude de besoins est déposée en juin 1985 et vient définir la clientèle cible ainsi que ses attentes et besoins.

Pendant toute cette période, l'A.C.S.M. demeure l'organisme qui parraine les projets en attendant l'incorporation de la ressource en mai 1986 sous le nom de « L'Âtre de Sept-Îles ». Par l'intermédiaire du CRSSS, une maison est achetée puis louée à l'Âtre. L'ouverture officielle de la maison de transition a eu lieu en octobre 1987.

Objectifs de la ressource

L'Âtre s'est donné trois objectifs principaux :

1. Promouvoir le bien-être physique et mental des citoyens de la Côte-Nord.
2. Collaborer avec les organismes du milieu oeuvrant dans le domaine de la santé mentale.
3. Fournir le gîte, le couvert, les services d'approche et le soutien aux personnes présentant des problèmes de santé mentale.

Description de la ressource

La clientèle visée par l'Âtre est composée d'ex-patients psychiatriques présentant la capacité et la volonté d'acquérir une plus grande autonomie. Ils sont âgés de 18 à 40 ans. Ils sont motivés à intégrer la maison de transition et prêts à s'impliquer au niveau du groupe. L'acceptation d'un individu se fait par les résidents et les animateurs, d'ailleurs les règlements de la maison sont établis par les résidents et les animateurs au fur et à mesure que les situations l'exigeront.

Suite à l'acceptation d'un individu, une période d'essai d'un mois permet d'établir ou de préciser le plan de travail tout en tenant compte de sa propre réalité, de ses goûts, de ses attentes et de ses attitudes.

L'individu admis à l'Âtre doit accepter de participer aux réunions hebdomadaires servant à planifier et répartir les tâches domestiques et à discuter du fonctionnement du groupe. Il s'engage aussi à planifier une activité à l'extérieur de la maison. La maison de transition l'Âtre est située à proximité des services communautaires. C'est une immense résidence où neuf personnes peuvent être hébergées et où chacun possède sa chambre individuelle. Le sous-sol est utilisé pour les activités de loisirs.

Le personnel est composé d'une directrice et de deux animateurs à temps plein et de deux animateurs à temps partiel. C'est donc avec un minimum d'encadrement que les résidents évolueront au sein de la maison.

Le recrutement du personnel ne fut pas orienté vers la recherche de spécialistes. Les critères de sélection furent axés plutôt vers les capacités personnelles des individus et sur leur degré de sensibilisation à la santé mentale. Avant d'entrer en fonction

officiellement, le personnel a reçu une formation d'environ 6 semaines touchant tous les principaux aspects du fonctionnement de la maison de transition.

En ce qui concerne le financement, il est assuré pour une bonne part par le M.S.S.S. et le C.R.S.S.S. À cela s'ajoute la contribution du C.S.S. via le programme des familles d'accueil ainsi que la pension des résidants. Afin de boucler le budget, une sollicitation populaire est prévue.

Conclusion

La mise sur pied de la maison de transition fut donc un long cheminement semé parfois d'embûches. Les initiateurs du projet ne se sont pas découragés et on peut les en féliciter. Il reste à espérer que toutes les ressources du milieu pourront collaborer au mieux de leurs capacités afin de développer un partenariat.

François Prévost
